



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 79

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 24
Absents excusés : 3
Procurations : 03
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 19 Octobre 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISETTE Patrick, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLERAND Jérémy, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

Mme DEHON Ingrid donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe, M. SAHLI Sadreddine donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. SAHLI Sadreddine

Etai(ent) absent(s) :

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
12 octobre 2023

OBJET : Renouvellement du CCAS Elections des membres du Conseil d'Administration

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions reprises à l'article R.123-9 du code de l'action sociale et des familles concernant le renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

D'ailleurs, ce renouvellement a été évoqué dans la délibération n° 2023/77 du 19 octobre 2023 qui a déterminé une nouvelle composition, un nouveau nombre de membres élus et nommés.

En effet, désormais, la composition est la suivante :

- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés au sein du monde associatif ;
- soit un total de 11 membres titulaires, composé du Président et de 10 membres titulaires.

A la suite de cette détermination, le Conseil Municipal a organisé la tenue du scrutin.

Après constitution d'un bureau de vote, d'un recueil des candidatures (liste unique), de la tenue du scrutin et du dépouillement, les résultats ont été proclamés :

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

24 OCT. 2023

Affichage le :

24 OCT. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de votants :	27
Abstentions :	00
Contre :	00
Pour :	27

.../...

Ont obtenu :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	VOIX
Geoffrey WALLOT	Sabine TOURNAY	27
Stéphanie ROUSSEL	Stéphanie MANNINO	27
Emeline DELAIRE	Olivier CARREZ	27
Farida HOCQUAUX	Matthieu LIENARD	27
Nathalie CABAREZ	Patrick NOISETTE	27

Par conséquent, sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : M. Philippe GOLINVAL (Maire)

Membres titulaires élus : M. Geoffrey WALLOT
Mme Stéphanie ROUSSEL
Mme Emeline DELAIRE
Mme Farida HOCQUAUX
Mme Nathalie CABAREZ

Membres suppléants élus : Mme Sabine TOURNAY
Mme Stéphanie MANNINO
M. Olivier CARREZ
M. Matthieu LIENARD
M. Patrick NOISETTE

Le Secrétaire de séance



Geoffrey WALLOT



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 19 octobre 2023
Le Maire,



Philippe GOLINVAL